

Les enjeux de la Conférence climat Paris 2015

Déclaration du groupe des professions libérales

Le réchauffement de la planète s'accroît sous l'effet d'une augmentation sans précédent des émissions de gaz à effet de serre. Sur tous les points du globe, les manifestations des dérèglements climatiques sont tangibles et n'iront qu'en s'aggravant si rien n'est fait. Quelles perspectives pour les générations futures, si on ne remet pas en cause nos modes de production et de consommation, et si on ne procède pas à une répartition équitable des richesses ?

L'enjeu de la 21^{ème} Conférence des Nations Unies sur le changement climatique est donc considérable. Sceller un accord universel à Paris, pourrait permettre de contenir la hausse du thermomètre à 2°C d'ici la fin du siècle, seuil au-delà duquel les scientifiques mettent en garde contre des dérèglements majeurs. Ce sommet sera un grand événement diplomatique, qui doit éviter, à tout prix, un échec du multilatéralisme « onusien », après Copenhague en 2009. Les 196 États devront trouver un terrain d'entente en s'engageant sur un objectif mondial de zéro émission de gaz à effet de serre d'ici à 2050.

La mobilisation de la France a un triple but : réduire les consommations d'énergie, produire et consommer différemment, enfin œuvrer en faveur de la mise au point de technologies sobres en carbone. Cette Conférence sera l'occasion pour notre pays, comme le souligne l'avis, de mettre en exergue le rôle des pouvoirs publics dans la sensibilisation de la population à la lutte contre le réchauffement climatique et dans la mise en place de toutes les formes de dialogue environnemental. Ce sera l'occasion également de valoriser toutes les initiatives, qu'elles émanent des collectivités locales, des entreprises, des ONG ou de la société civile.

Selon nous, l'accord de Paris devra prévoir un volet « *business* », notamment à travers des accords sectoriels mondiaux dans quelques grands secteurs industriels, de manière à résoudre les problèmes de compétitivité tout en permettant d'avancer. Il devra différencier les grandes entreprises des PME qui ne disposent pas des mêmes atouts pour intégrer les questions environnementales dans leur stratégie.

Même s'il est souhaitable, comme le rappelle l'avis, que l'on parvienne à un accord ambitieux, peut-on espérer que les parties s'accordent sur un accord multilatéral juridiquement contraignant s'imposant à tous les pays du globe ? Vraisemblablement, les participants plaideront en faveur d'engagements réciproques de la part de chacun des États, en insistant pour qu'ils soient assortis de processus de contrôle du respect des engagements pris et surtout de flux financiers à la hauteur des enjeux. Il est essentiel de franchir une étape avec un accord, même imparfait, car il devrait ouvrir la voie à des accords bilatéraux entre pays désireux de progresser plus rapidement dans la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Seule une action collective internationale peut freiner le changement climatique ! L'avis nous laisse à penser qu'un accord protecteur des ressources de la planète est possible, le groupe des professions libérales l'a voté.